

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED.: ADM. et PUBL. Le Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 310 88, tél adm et publ (039) 310 87 CCP 23 313 Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 17 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 - 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44 - LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

CHRONIQUE HELVÉTIQUE

NON AUX PARAS!

Le Conseil fédéral propose aux Chambres de modifier l'arrêté fédéral sur l'organisation de l'armée afin de pouvoir constituer une ou deux compagnies de grenadiers parachutistes.

Le rôle joué par les grandes formations de parachutes durant la seconde guerre mondiale est encore présent dans toutes les mémoires. Les Allemands, en particulier, usèrent largement de ce moyen d'intervention, mais seulement lorsqu'ils disposaient de la suprématie aérienne absolue.

De nos jours, l'idée d'intervention massive de troupes parachutées est partout abandonnée, et le rôle de ces formations s'est beaucoup réduit. On fait encore appel aux parachutistes pour exécuter des missions restreintes de reconnaissance ou d'intervention à l'arrière des lignes ennemies.

Les expériences de la guerre du Vietnam ont hélas! démontré que le transport de troupes par hélicoptère était plus rentable que le recours aux parachutistes. Ces derniers arrivent au sol dans un ordre de trop grande dispersion pour pouvoir intervenir immédiatement avec force et succès. De plus, leur retour, après l'accomplissement de leur mission, est des plus problématiques.

Dans ces conditions, on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité de créer une ou deux compagnies de grenadiers parachutistes en Suisse.

Personnellement, je pense que ce serait une erreur et une inutile dépense.

Toutes les missions qui, selon le message du Conseil fédéral, seraient confiées à la nouvelle troupe pourraient être exécutées par d'autres moyens, qui sont aujourd'hui déjà à notre disposition, notamment par des hélicoptères. Ceux-ci ont l'avantage de permettre une arrivée compacte de la troupe au sol et ils permettent encore le transport simultané d'un matériel plus complet, nécessaire pour le succès de l'opération.

D'autre part, les interventions parachutées doivent, forcément, pour avoir du succès, constituer un effet de surprise. Donc, elles ne sont guère possibles de jour. Et la nuit, elles sont tributaires du marquage du but au sol, qui doit être rendu visible afin que les parachutistes puissent corriger leur ligne d'atterrissage. Une présence amie au sol est donc indispensable, mais il n'est pas certain qu'il soit toujours possible d'assurer préalablement cet impératif, bien au contraire.

Le « rendement » de ces formations de grenadiers parachutistes peut donc être sérieusement mis en cause. Vaut-il la peine d'engager la dépense? Je ne le pense pas.

En matière de défense nationale, nous devons tendre, tout comme pour les autres services publics, vers le rationnel et le rentable. Les compagnies

de grenadiers parachutistes ne seraient ni l'un ni l'autre. Au contraire, elles ne constitueraient qu'une vaine dispersion de nos efforts, alors que nous devrions, en matière de défense nationale surtout, nous concentrer sur l'essentiel.

D'autre part, le message du Conseil fédéral fait preuve d'une prudence excessive quant aux conséquences qu'entraînerait la constitution de cette troupe spéciale. Trop de questions restent ouvertes.

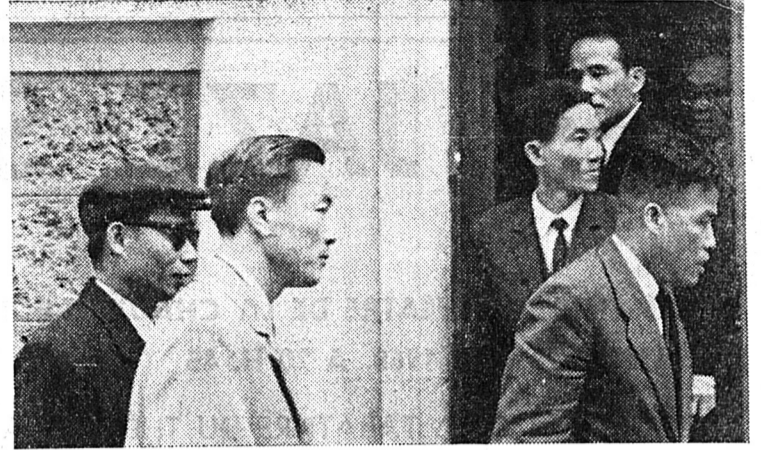
Ainsi, l'on assure que « pour le moment » les avions Pilatus-Porter suffiront pour assumer les largages des nouveaux grenadiers. Par contre, la question de l'avenir reste réservée. Dans combien de temps faudra-t-il de nouveaux avions spéciaux pour transporter les parachutistes au-dessus des lieux de leurs exploits terrestres? Nul ne nous le dit!

Le fusil d'assaut actuel ne se prête pas à ce genre d'exercice. La nouvelle troupe sera donc équipée de pistolets. Ne s'agit-il pas là également d'une première étape? Ne va-t-on pas bientôt nous demander l'acquisition de fusils spéciaux à l'usage des parachutistes? Ferons-nous cette acquisition à l'étranger ou nous lancerons-nous dans le coûteux processus du développement d'un engin « made in Switzerland »?

JEAN RIESEN.

(Suite en dernière page.)

Nord-Vietnamiens à Paris



Comme nous l'avons annoncé hier, un premier groupe de la délégation nord-vietnamienne qui participera aux négociations avec les Américains au sujet de la fin de la guerre au Vietnam (les délibérations vont commencer demain) est arrivé à Paris (notre photo). Parmi les vingt-trois personnes, on a pu voir deux femmes. A leur tête se trouve le colonel H Van Lao (manteau clair), président suppléant de la délégation. Les Américains sont attendus aujourd'hui.

Genève: Grand succès de la manifestation contre les journées militaires

On réclame des JOURNÉES DE LA PAIX

Hier soir a eu lieu à la Salle du Faubourg à Genève, une manifestation organisée par le Mouvement d'action contre les journées militaires. C'était une fort belle introduction à ces exhibitions qui auront lieu du 9 au 19 mai.

La soirée était présidée par Claude Auroj, des Jeunesses socialistes, qui a insisté sur le caractère dangereux de la notion de « défense spirituelle » et sur la provocation que constituent ces journées.

Ensuite se sont succédé quatre orateurs: Roland Berdat du Mouvement populaire des familles, qui a parlé de l'influence néfaste de la propagande militariste sur les enfants, Charles Magnin, étudiant, qui a dénoncé la situation d'immobilisme qui règne dans l'enseignement comme dans l'armée, André Rauber, des Jeunesses libres, qui a défini ce que devrait être une

politique de paix de la Suisse, enfin Roland Vuataz, enseignant, qui a insisté sur l'aide aux pays en voie de développement. En outre deux lettres ont été lues par M. F. Andrey, et par le pasteur Eric Louis, au nom d'un groupe de vingt-sept pasteurs qui n'acceptent pas la défense spirituelle telle qu'elle est conçue.

L'assemblée était fort nombreuse, six à sept cents personnes, et elle n'a pas ménagé ses applaudissements aux discours des orateurs. A la fin de la manifestation elle eut l'occasion de voter une résolution demandant l'organisation de journées de la paix qui devraient avoir le soutien moral et financier des autorités. Un comité d'action sera formé à cet effet. Cette manifestation a montré la nette préoccupation du peuple genevois de bâtir la paix et non de préparer la guerre. J.-D. S.

Le lait va être contingenté

Comme l'a confirmé mercredi le chancelier Huber, l'évolution de la production de lait va probablement contraindre le Conseil fédéral à appliquer le système du contingentement, soit au 1^{er} novembre de cette année, soit au 1^{er} mai 1969.

Comme le prévoit la loi révisée sur le statut laitier, l'Union des producteurs de lait doit dès maintenant préparer les mesures administratives nécessaires, afin que le système puisse entrer en vigueur sans délai à la date fixée.

Le contingentement consiste à fixer pour chaque société de laiterie la quantité maximale de lait payée au prix normal. Toute quantité livrée en plus sera payée à un prix inférieur.



L'assaut contre Saigon

Un groupe important du Vietcong, comptant environ 200 hommes, est parvenu à s'approcher à moins de 10 kilomètres du Palais présidentiel au cours de la nuit, tandis que d'autres unités continuaient à converger vers Saigon. Selon les informations parvenues vers une heure GMT, d'autres éléments vietcongs étaient en marche vers la capitale dans les provinces entourant Saigon. Notre photo: la population fuyant le quartier de Cholon où se déroulent à nouveau de violents combats.

Lausanne: Archives officielles en feu

Les pompiers de Lausanne ont dû intervenir mercredi, en fin d'après-midi, au château du gouvernement, dit château Saint-Maire, imposante bâtisse du XIV^e siècle qui abrite en outre divers bureaux de l'Etat de Vaud. Le feu avait pris dans un local situé sous les combles, réservé aux archives devant être photocopiées. Il semble qu'une machine soit restée enclenchée, ce qui a provoqué un échauffement. Les dégâts sont importants, aussi bien aux archives qu'au matériel.

Zurich: Trois morts dans une collision tram-autobus

La station des trams de Zurich-Seebach a été le théâtre, mercredi soir à 18 h. 40, d'un grave accident au cours duquel un tram de la ligne 14 et un bus de la ligne 68 sont entrés en collision. Cet accident a fait trois morts et une quinzaine de blessés. L'autobus 68 avait quitté la station de Seebach pour gagner Kloten, lorsqu'il fut happé, à l'arrière, par un tram de la ligne 14 dont le conducteur n'avait pas pu freiner à temps. Il semble que l'accident soit dû à un instant d'inattention du conducteur du tram.

Cela s'est passé dans notre pays

Tessin: Trois recrues blessées par une grenade

Un grave accident de tir s'est produit mercredi au Tessin où trois recrues ont été blessées. Le Département militaire fédéral, qui donne cette information, précise que les trois jeunes gens faisaient leur école de recrues à l'E. R. d'artillerie 28, habituellement stationnée à Sala Capriasca. L'accident s'est produit au cours d'un exercice de tir qui se déroulait dans le val di Campo, alors qu'une grenade a explosé dans le tube d'un mortier lourd. Les trois recrues, en partie grièvement blessées, ont dû être transportées à l'Hôpital Caritas, à Locarno.

FRIBOURG: Assemblée des consommatrices romandes. — La Fédération romande des consommatrices a tenu mercredi après midi à Fribourg sa 9^e journée d'information, sous la présidence de M^{me} Renée Bonardelli, de Chêne-Bourg (Genève). Le thème en était la « guerre des rabais », sous toutes ses formes. Les participantes

en sont arrivées à la conclusion que les entreprises doivent porter leur effort sur la qualité de leurs produits, plutôt que sur des campagnes de rabais, de bons ou de ventes « discount ».

GENEVE: Jeunes gangsters. — La police a arrêté une bande de jeunes malfaiteurs: deux Suisses, un Français et un Italien. Trois d'entre eux ont moins de 18 ans. Ils ont à répondre d'une demi-douzaine d'agressions contre des homosexuels. S'approchant de ceux-ci, ces voyous les frappaient jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance et les dévalisaient. La bande a, d'autre part, plusieurs vols à son actif.

ZURICH: Congrès de l'USAM. — Le congrès de l'Union suisse des arts et métiers s'est ouvert, mercredi à Zurich, en présence de nombreux délégués et invités. On y remarquait la présence de représentants des autorités fédérales, du Parlement, de divers gouvernements cantonaux et des fédérations nationales. La première partie de ce congrès a eu lieu l'après-midi. Il se poursuivra aujourd'hui.

LAUSANNE: Réunion de cancérologues. — L'Union internationale contre le cancer et la Ligue suisse contre le cancer ont organisé du 8 au 10 mai, à Lausanne, un important congrès consacré au cancer de la glande thyroïde, qui réunit les plus éminents spécialistes d'Europe, d'Amérique, d'Asie et auquel participe également le centre de références de l'OMS.

ZURICH: Président socialiste. — Mercredi, Alfred Messerli, journaliste (socialiste), a été élu président du législatif communal de Zurich.

BELLINZONE: Un mur historique s'écroule. — A la suite des pluies diluviennes de ces derniers jours, au Tessin, un mur du château d'Uri à Bellinzone, s'est écroulé avec grand fracas, dans la nuit de mardi à mercredi. L'eau qui s'était infiltrée entre les pierres de la muraille qui entoure le château a causé l'écroulement de la partie supérieure du mur sur une longueur d'une quarantaine de mètres. Vingt créneaux sont tombés dans les jardins du château. Cette partie de la muraille avait été restaurée il y a 40 ans.

Le suffrage féminin s'installe en Emmental

Après Fraubrunnen, entre Berne et Soleure, une seconde commune de l'ancien canton vient de décider d'associer les femmes à la vie civique. En effet, réunis mardi, les électeurs de Rubigen, dans le district de Konolfingen (Emmental), ont accordé les droits civiques complets aux femmes. Cette décision entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. A noter que, lors de la votation cantonale, Rubigen avait donné, il y a trois mois, une majorité rejetante.

LES ENFANTS DÉBILES LUI DOIVENT BEAUCOUP

La fondatrice et directrice de la grande Ecole de pédagogie thérapeutique de Zurich, M^{me} Maria Egg-Benes, vient de rentrer en Suisse venant des Etats-Unis où elle a reçu le Prix Kennedy (80 000 francs) pour son travail inlassable en faveur des enfants débiles.



Parc des sports de la Charrière
Samedi 11 mai 1968
NOCTURNE à 20.15
Championnat suisse de L. N. A

GRANGES

A 18 h. 15:
match des réserves

LOCATION:
Grisel, tabacs,
av. L.-Robert 12, tél. 2 23 73
Manzoni, tabacs,
Charrière 12, tél. 3 24 35

THE JAZZ SOCIETY ORCHESTRA

18 MUSICIENS

PRÉSENTE AU THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS
SAMEDI 11 MAI 1968, A 20 H. 45

SON

"JAZZ PANORAMA"

LOCATION A LA TABATIÈRE DU THÉÂTRE, AV. LÉOPOLD-ROBERT 29, TÉL 2 88 44 — PRIX DES PLACES: Fr. 5.30 - 8.30 - 12.30



AUX MILLE ET UN ARTICLES
Avenue L.-Robert 100 - LA CHAUX-DE-FONDS

A LA MERCERIE
Avenue L.-Robert 41 - LA CHAUX-DE-FONDS
Temple 11, LE LOCLE

PHARMACIES COOPÉRATIVES
LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE
LES PONTS-DE-MARTEL

présentent

exposition

camping
bain
cosmétiques
photo

lunettes

MAISON DU PEUPLE
LA CHAUX-DE-FONDS

du jeudi 9 au dimanche 12 mai 1968

chaque jour, de 10 à 21 h.
dimanche, de 14 à 19 h.

ENTRÉE LIBRE

TIMBRES COOP

Vente autorisée
pendant les heures d'ouverture des magasins

DIMANCHE

Fête des Mères, le désir de chaque maman

LES FLEURS **TURTSCHY** toujours admirées

Choix incomparable

Léopold-Robert 59

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 2 40 61

Pour la Journée des mères
Dimanche 12 mai

Beau choix de plantes et fleurs coupées
à prix avantageux

Se recommande:

Ed. Stehlé-Langel
fleuriste

LA CHAUX-DE-FONDS, Stand 6, tél. 2 41 50

A VENDRE

meubler de style neuf

Chambre à coucher Louis XV,
en noyer;
1 salle à manger Louis XV,
en noyer;
1 salon anglais.

L'ensemble: Fr. 8200.—. Possibilité
d'entreposer la marchandise une
année. Tél. aux heures des repas
au 038 / 7 72 73.

J. Théurillat, Cressier

POMPES FUNEBRES tél. (059) 6 43 64

ARNOLD WÄLTI

Av Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils - Formalités - Transports
Prix modérés

PRIX D'ÉTÉ
DES COMBUSTIBLES

par 100 kg.

COKE Ruhr
hollandais, 20/30 à 60/90 Fr. 23.70
lorrain, 20/40 à 60/90 23.—

ANTHRACITE Sophia Jacoba
50/80 32.10
30/50 33.40
20/30 34.70
10/20 32.80
6/10 26.20

ANTHRACITE Ruhr
50/80 30.—
30/50 30.80
20/30 32.—
10/20 29.—

ANTHRACITE sud-africain
tous calibres 27.10

BRIQUETTES Union
vrac 20.—
paquets 21.80

(4 paquets environ 100 kg.)
paquets plastique 25.—
— par paquet livré 3.—
— par paquet pris au chantier 2.50

(1 paquet environ 10 kg.)

BOULETS
Sophia Jacoba et Ruhr 26.80

Tribar et hollandais 26.40

Escompte pour paiement comptant: 5%.

Rabais d'été: 60 ct. jusqu'aux vacances horlogères sur tous combustibles, à l'exception des briquettes en paquets plastique et du charbon de bois.

Réductions de prix: pour livraison de 500 kg. et plus en une seule fois.

Augmentation pour voiturage hors de ville: 50 ct. par 100 kg.

Le portage au bûcher est supprimé

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS DE COMBUSTIBLES et COOPÉRATIVES RÉUNIES

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

6 mai 1968

Naissances

Sausser Sandrine, fille de René, agriculteur, et de Jacqueline-Mariette née Huguenin-Élie.

Baumann Daniel-Urs, fils d'Erich, employé de commerce, et d'Ursula-Helene née Flückiger.

Büttler Françoise, fille de Remigi, employé, et de Laurence-Emma née Lugon.

Jaquet Françoise, fille de François-Marcel, professeur, et de Liliane-Romaine née Udry.

Parolari Cecilia, fille de Guido, mécanicien, et d'Esterina née Regazzoli.

Fernandez Pablo, fils de Pablo, mécanicien, et de Maria-Luisa née Alvarez.

Buttazzo Fabiano, fils de Luigi-Virgilio-Aristodemo, mécanicien, et de Rita née Di Mitri.

Promesses de mariage

Bettosini Georges-Marcel, héliographeur, et Hofer Colette-Raymonde-Yvonne.

Eposito Pietro-Paolo, tourneur, et Soto Josefa.

Schaller Edouard-Edmond, agriculteur, et Sandoz-Gendre Madeleine.

Lazzarini Mario-Enrico, secrétaire postal, et Dupré Marie-Madeleine.

Perniceni Jean-Pierre-Maurice, mécanicien, et Tharin Mireille Berthe.

Hengy Bernard-Oscar-Hermann, mécanicien, et Monnet Madeleine-Alice.

Goumaz Jean-Marie-Antoine, collaborateur technique, et Perret Catherine-Lucienne.

Marrà Antonio, coiffeur, et Bellinzona Fernanda Marisa.

Vallat Maurice-Joseph-Alfred, chef de gare, et Epenoy Claire-Isabelle-Alice.

Feuz Hugues-Valentin, maître de sport, et Vuille Anne-Marie.

Pour vos mamans

Vos fleurs coupées
vos arrangements
vos plantes fleuries
vos plantes vertes

de chez

JEANNERET

FLEURISTE-DÉCORATEUR

Numa-Droz 90

LA CHAUX-DE-FONDS - Tél. 3 18 03

Expéditions soignées au dehors

Pour la Fête
des mères

Vous ferez doublement
plaisir à votre maman
en choisissant
vos fleurs chez



H. HEDIGER

LA CHAUX-DE-FONDS

Serre 79, tél. 2 12 31

Services:

Fleurop, Interflora

GENÈVE

Une troisième école secondaire supérieure

La population genevoise n'ignore pas que l'augmentation constante du nombre des élèves des divisions supérieures du Collège de Genève et de l'École supérieure de jeunes filles a imposé la création d'une troisième école secondaire supérieure de culture générale.

Le chantier de ce nouvel établissement a été ouvert au cours du printemps 1967, dans l'ancienne campagne Lullin, au chemin du Bouchet. Les travaux se poursuivent activement, de sorte qu'en septembre 1969, trois volées d'élèves de quatrième, de troisième et de deuxième années trouveront place dans un bâtiment adapté aux exigences d'un enseignement moderne.

La nouvelle école groupera des classes mixtes réparties dans les 4 sections : classique, latine, scientifique et moderne. Cette décision de principe entraîne une série de conséquences : dès septembre 1969, les trois écoles pratiqueront simultanément la coéducation, ce qui impliquera une répartition nouvelle du corps enseignant masculin et féminin ; les élèves seront répartis entre les trois écoles selon l'adresse de leur domicile ; une commission de coordination commune au Collège de Genève et à l'École supérieure de jeunes filles s'occupe d'harmoniser les programmes de ces deux établissements, afin qu'à partir de l'année scolaire 1969-1970, trois écoles absolument comparables entre elles — sinon identiques — puissent dispenser un enseignement de qualité

à un ensemble de 2000 élèves environ.

NOMINATIONS

De profondes transformations seront donc apportées à la structure même des deux écoles. De plus, l'ouverture prochaine d'un troisième établissement scolaire pose des problèmes de tous ordres. C'est pourquoi le Département de l'instruction publique a estimé qu'il était nécessaire d'adjoindre de nouveaux collaborateurs aux directions du Collège de Genève, de l'École supérieure de jeunes filles et du collège de la rive droite. Ces personnes seront associées dès maintenant aux études en cours.

M^{lle} Martine Lesemann assurera dès le 1^{er} juillet 1969 les fonctions de directrice adjointe du Collège de Genève. Elle conservera jusqu'à cette date la direction de l'École supérieure de jeunes filles, division inférieure, qu'elle assume depuis 1966.

M. Jean-Jacques Streuli, récemment nommé par le Conseil d'Etat, exercera la fonction de directeur adjoint de l'École supérieure de jeunes filles, dès le 1^{er} juillet 1968.

Plusieurs doyennes et doyens compléteront le conseil de direction des trois écoles. Ils seront en fonction dès l'année scolaire 1969-1970. Il s'agit, pour le Collège de Genève, de M^{lle} Eliane Hay ; pour l'École supérieure de jeunes filles, de M. Georges Ottino, et pour le futur collège de la rive droite, de M. Daniel Paunier, directeur du collège du Parc-de-Budé 1 (cycle d'orientation), de M^{lle} Made-

leine Blanchet, de MM. Jean Erard, actuellement doyen de l'annexe Rigot, et de Pierre Girardin.

Dès le 15 juillet 1968, M. J.-C. Frachebourg, doyen au Collège de Genève, collaborera à l'organisation des études pédagogiques de l'enseignement secondaire. Il sera remplacé au Collège de Genève par M. Gérard Haurly.

(Communiqué du DIP).

Genève en bref

L'ASLOCA (Association genevoise de défense des locataires) CONSTATE que de nombreux locataires ont accepté, lors d'une conciliation devant la Commission pour la surveillance des loyers, des hausses subordonnées à l'exécution de travaux déterminés d'entretien des locaux loués ; que, malgré les demandes des locataires pour que les travaux soient exécutés, les bailleurs refusent souvent les réparations auxquelles ils se sont engagés, tout en exigeant les hausses convenues.

INVITE les locataires se trouvant dans cette situation à réclamer immédiatement auprès du Service cantonal de surveillance des loyers, rue du 31-Décembre 40, afin que ces hausses soient supprimées avec effet rétroactif.

L'ASLOCA, rue du Marché 5, se tient à la disposition des intéressés pour tout renseignement complémentaire.

La jeunesse socialiste et le projet de loi sur l'aide aux universités

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition du 3 mai dernier, dans notre compte rendu du congrès des Jeunesses socialistes suisses, nous publions la résolution votée par les congressistes concernant le projet fédéral d'aide aux universités :

Le message du Conseil fédéral du 28 novembre 1968, à l'appui du projet de loi sur l'aide de la Confédération aux universités cantonales, se présente comme un progrès très important par rapport à l'actuel régime provisoire d'aide aux universités. Ce dernier, en effet, constituait une solution d'urgence sur tous les points de vue :

— subventions fédérales versées pratiquement sans contrôle aux cantons universitaires qui avaient, par ailleurs, rejeté l'idée — prévue dans l'avant-projet d'aide transitoire de 1966 — d'instituer une « quotité disponible » réservée aux projets requérant une coordination des universités. De ce fait, « l'organe de coordination » mis sur pied n'a pas pu jouer pleinement son rôle ;

— du point de vue financier, le montant de 200 millions de francs accordé pour trois ans à la Confédération, ne constituait que la moitié de la somme demandée par le rapport Labhardt et les deux tiers de celle proposée par la conférence des recteurs.

Or, le nouveau projet de loi va plus loin et utilise au maximum la base constitutionnelle réduite (art. 27, alinéa 1 de la Constitution fédérale) permettant à la Confédération d'intervenir dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Il prévoit en effet, par le biais du contrôle de l'utilisation des subventions, d'imposer une collaboration interuniversitaire. Les subventions de base sont attribuées selon une clef de répartition mieux adaptée aux besoins des universités. Les subventions d'investissements sont fonction des plans de développement élaborés par les cantons et la comptabilité de ces plans avec l'intérêt national. Une existence légale est conférée au Conseil de la science et l'organe de coordination est renforcé. Le crédit de 1150 millions de francs prévu pour la période 1969-1974 s'insère dans le futur plan financier fédéral 1970-1974. Les cantons sont soumis à des sanctions en cas de mauvaise utilisation des subventions ; ils doivent édicter des lois d'application en la matière.

L'Union des Jeunesses socialistes suisses (UJSS) entend cependant mettre l'accent sur les lacunes les plus importantes de ce projet, consciente du fait que celui-ci risque de conditionner pour longtemps la politique universitaire suisse.

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

est réglée par la loi fédérale sur la péréquation financière du 19 juin 1959. Le système de calcul proposé par le rapport Labhardt prenait mieux en considération les besoins universitaires. Seule, cependant, une planification nationale du développement des universités, permettra de définir une répartition financière véritablement valable. En effet, il n'y a pas de corrélation entre la situation financière des cantons et les besoins scientifiques du pays.

LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

tend à être limitée par l'art. 8 du projet, selon des normes assez sommaires. L'UJSS tient à rappeler ses récentes propositions : distinction entre étudiants des pays développés (nombre à limiter) et des pays en voie de développement ; prise en charge totale par la Confédération du coût des études de ces derniers, dans le cadre de la politique suisse de coopération avec le tiers monde.

LE CONSEIL DE LA SCIENCE

ne doit plus rester le petit « brain-trust » de 15 à 17 membres, en grande partie liés au monde de l'industrie et de la finance. Dans l'intérêt de la science, il doit être élargi et articulé en groupes de travail correspondant aux différentes disciplines, tout en disposant d'une direction efficace à plein temps.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique, organisme administré d'une façon anachronique par des personnalités n'y consacrant qu'une partie de leurs temps parce que surchargées de tâches politiques et culturelles, devrait y être intégré. Le Conseil de la science ne devrait comprendre que les représentants des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

LA CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

est un organe de coordination qui doit, bien sûr, satisfaire les fédéralistes, mais qui dans la forme proposée est dépourvue d'une tête. La Confédération devrait y être représentée de plein droit. La loi devrait préciser que la conférence doit centraliser les tâches dispersées à l'heure actuelle parmi plusieurs organes (conférences des chefs de département, des recteurs, des secrétaires d'université, etc.). Les cantons non universitaires devraient y être associés, dans le but de favoriser leur engagement au niveau universitaire (par exemple participation aux frais résultant de la présence de leurs étudiants dans les cantons universitaires).

LES SUBVENTIONS PRÉVUES AUX INVESTISSEMENTS

correspondent à un montant de 600 millions de francs. Pour un taux

moyen de subventionnement de 42 %, cela équivaut à une prévision d'investissements d'environ 1300 millions de francs, chiffre correspondant à une estimation des cantons universitaires. Pour la même période, le rapport Labhardt prévoyait 2010 millions de francs d'investissements. Le décalage est important et l'on peut craindre donc que la future loi ne permette pas de surmonter les graves problèmes matériels de notre infrastructure universitaire.

Les lacunes du projet de loi portent à conclure que le nouveau régime qui succédera au « régime transitoire » ne constituera qu'une nouvelle solution d'urgence, élaborée sous la pression d'un cadre constitutionnel très limitatif, d'un milieu politique réfractaire et de disponibilités financières réduites. En tant que solution d'urgence, elle est toutefois acceptable, avec, si possible, les améliorations que nous indiquons, dans l'attente d'une échéance qui permettra de passer à des solutions politiques véritablement nouvelles.

Or, l'année 1974 ne constitue pas seulement l'échéance de la première période de subventionnement. Elle verra aussi la fin du premier plan financier fédéral, et, en même temps, du régime financier de la Confédération. Après cent ans d'existence, la Constitution fédérale elle-même sera probablement entièrement révisée (c'est du moins l'objectif de la Commission Wahlen). Il s'agira vraisemblablement d'une année clé de l'histoire de la Suisse, en fonction de laquelle toute l'élaboration institutionnelle doit être orientée : préparation d'un régime fiscal qui assure à la Confédération les ressources nécessaires, étude des instruments que permettront de mettre sur pied une planification démocratique de l'économie nationale — telle qu'elle est préconisée par le Parti socialiste suisse — et dans laquelle la planification de l'enseignement s'insérera d'office.

CRÉATION D'UN POSTE DE DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL

Le Conseil de la science, en bon dernier, vient de dénoncer l'état de notre enseignement moyen et secondaire, véritable « goulot d'étranglement » qui risque de rendre vain tout effort de développement au niveau universitaire. On ne peut que conclure, en affirmant la nécessité pour la Confédération d'assumer l'ensemble de la politique de notre pays et en espérant que la révision totale de la Constitution permettra aussi de créer ce « ministère fédéral à l'instruction publique » dont nous ne pourrions plus nous passer à l'avenir. Dans cette optique, la création, dans le cadre de la loi sur l'aide aux universités, d'un poste de **délégué fédéral à l'enseignement supérieur** permettrait de coiffer la conférence universitaire de cet « élément directeur » qui lui manque, et formerait le noyau de base de ce futur « ministère ».

CHÈNE-BOURG: Inauguration d'une belle école

Les responsables de cette commune typiquement « banlieusarde » ont conveni samedi passé les autorités et la population à l'inauguration de l'école du plateau, sise à l'avenue de Bel-Air.

Ce fut une belle manifestation, minutieusement organisée par la mairie de Chêne-Bourg.

Dans un magnifique cadre de verdure, cette école est édiflée sur l'ancienne campagne de Haller, parmi des arbres vénérables, bordant une jolie petite rivière, entièrement genevoise, la Seymaz.

Eh bien ! les gosses qui auront le privilège de fréquenter cette école auront une chance particulière, car les autorités communales n'ont pas reculé devant de très lourds sacrifices en construisant cette maison, modèle de modernisme de bon goût, tout en offrant le maximum de bien-être et d'éléments pratiques pour le corps enseignant et ses protégés.

Dans la très vaste salle de gymnastique — une des plus grandes du canton — se pressaient quelque 300 personnes, parmi lesquelles figuraient d'éminentes personnalités telles que le président du Conseil d'Etat, le président du Grand Conseil, notre camarade André Chavanne, conseiller d'Etat, les maires des communes voisines, sans oublier M. Gaillard, la mairie de Chêne-Bourg en corpore, ainsi que son Conseil municipal parmi lequel nous avons reconnu nos amis Ebner, Hagmann et Maréchal.

C'est à M. Piazalunga, président de commune, qu'échut l'honneur de présenter les nouveaux locaux, non sans avoir donné la parole préalablement à MM. Peyrot, président du Conseil d'Etat, ainsi qu'à notre camarade Chavanne qui dans une improvisation empreinte de gentillesse, de réalisme et d'optimisme, rencontra l'adhésion unanime de l'auditoire. L'architecte, M. Bouvier, également en quelques mots, énonça les caractéristiques principales de l'œuvre dont il fut la cheville ouvrière. Ce fut au tour de l'Elite, une des gloires des musiques genevoises, de prêter largement et dans une parfaite qualité son concours gracieux.

Malgré le temps maussade de ce premier samedi de mai, cette journée fut lumineuse pour tous ceux qui estiment que l'avenir doit être minutieusement préparé, si l'on veut espérer voir enfin triompher, un jour, des médiocrités humaines actuelles, un peu plus de beauté et de bonté.

R. Bertholet.

Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (☎ 24 20 37) : 20.30, « Co clartonnels », grande revue d'actualité en 1 prologue, 7 actes et 27 tableaux de Danis-Michel et Claude Fradel ; 18 décors et 120 costumes.

Département de l'instruction publique

GENÈVE

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE

TECHNICUM DU SOIR

ÉCOLE DE MÉCANIQUE

ÉCOLE D'HORLOGERIE ET D'ÉLECTRICITÉ

ÉCOLE DES MÉTIERS DU BATIMENT

ET DE L'AMEUBLEMENT

Inscriptions des nouveaux élèves

du vendredi 10 au vendredi 17 mai 1968

de 10 à 12 h. et de 16 h. à 18 h. 30, y compris le samedi matin 11 mai, de 10 à 12 h., salle 214, 2^e étage, nouveau bâtiment, rue de la Prairie 4, Genève.

CHRONIQUE VAUDOISE

Lausanne: Vers la réalisation d'un grand projet

L'actuel Jardin du Théâtre appelé à disparaître

La Municipalité de Lausanne a présenté récemment à la presse les caractéristiques d'une étude de construction sur le terrain de l'ancienne propriété de Jongh. Ce projet va être incessamment mis à l'enquête publique.

L'un des derniers îlots de verdure du centre de notre ville, celui bordant le Théâtre municipal, va ainsi subir le joug des bulldozers, pour laisser place à une œuvre architecturale moderne.

Ce n'est pas sans un léger pincement de cœur que nos aînés se souviendront de ce magnifique jardin, qui faisait autrefois la fierté des Lausannois. Ce décor naturel, au milieu d'une cité grouillante, laisse derrière lui toute une page de notre histoire, que nos grands-pères et nos grand-mères aiment encore à conter.

La population tout entière va regretter ce nouveau « massacre » d'arbres, car, disons-le franchement, nous nous étions attachés à leurs silhouettes embellissantes ; ces parures printanières ne nous apportaient-elles pas un peu de cette fraîcheur et cette tranquillité que les citadins désirent tellement ?

Les autorités se sont penchées sur plusieurs projets. On a renoncé à la solution réglementaire pas très esthétique. C'est alors qu'un nouveau plan a été mis à l'étude avec l'accord de la

direction des Travaux. Celui-ci étant conforme, on a délivré un permis de construire aux propriétaires actuels de l'ancienne propriété de Jongh. La ville de Lausanne, par la suite, demanda l'élaboration d'un nouveau projet plus complet, qui sera soumis prochainement au Conseil communal. L'ensemble de l'aménagement du jardin du Théâtre sera dominé par un bâtiment allongé, ajouré sur ses quatre faces. La terrasse du restaurant sera agrandie, et l'on pourra accéder de plain-pied au parc-jardin, combiné avec la plate-forme entourant le bâtiment. De l'avenue du Théâtre, les promeneurs pourront pénétrer directement sur l'emplacement public, qui comprendra des arbustes, des fleurs, des gazons, une pièce d'eau ainsi qu'une œuvre sculptée.

Les amateurs du Théâtre municipal pourront jouir du garage-parc installé au sous-sol du jardin. Il pourra abriter une centaine de voitures.

On prévoit de replanter des arbres de haute futaie ; ceux qui existent actuellement ne sont, paraît-il, pas à distance légale et seront abattus.

La solution choisie répond à une certaine esthétique. Elle tient compte des intérêts particuliers et collectifs, tout en cherchant à s'accorder aux formes et aux fonctions de l'architecture des lieux.

K. Sch.



cop

Asperges

la botte **370**

AVEC LA RISTOURNE

CHARCUTERIE AVEC JAMBON
(5 sortes)

le sachet de 200 g. **1.90**

CORNETTES GALA 3 MINUTES

2 paquets de 500 g.
(au lieu de 3.20) **2.40**

TEDDYMAT

lessive pour automates

2 paquets
(au lieu de 4.80) **3.80**

le seau
(au lieu de 8.90) **7.90**

BAISSE!
SUCRE CRISTALLISÉ

le kilo **-.75**

POUR LA JOURNÉE DES MÈRES:

FONTAINE FLEURIE
(kirsch / chocolat)

3.80

TOURTES ET CŒURS
différents arômes

dès **3.50**



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

Votation fédérale sur l'imposition du tabac Election du Conseil général des 18 et 19 mai 1968

Pour la votation fédérale, SONT ÉLECTEURS:
Tous les Suisses, âgés de 20 ans révolus, domiciliés à La Chaux-de-Fonds.

Pour l'élection au Conseil général, SONT ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES:

- a) Tous les Suisses et toutes les Suissesses âgés de 20 ans révolus et domiciliés depuis plus de trois mois à La Chaux-de-Fonds.
- b) Les étrangers et les étrangères âgés de 20 ans, qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement (livret vert) depuis plus de cinq ans dans le canton et qui sont domiciliés depuis plus d'un an à La Chaux-de-Fonds.

LOCAUX DE VOTE

Centre/Halle aux enchères: rue Jaquet-Droz 23
Collège des Forges: avenue des Forges 16
Collège de la Charrière: rue de la Charrière 36
Les électeurs et les électrices doivent voter dans leur circonscription électorale respective, munis de leur carte civique.

HEURES DU SCRUTIN

Samedi 18 mai 1968, de 9 à 19 h.
Dimanche 19 mai 1968, de 9 à 13 h.

VOTES PAR CORRESPONDANCE

Les électeurs et les électrices absents de la localité et qui désirent voter par correspondance doivent en faire la demande par écrit au bureau de la Police des habitants avec indications des motifs. La demande devra porter l'adresse exacte, nom, prénom et année de naissance. Les personnes séjournant à l'étranger ne peuvent pas voter par correspondance.

VOTES ANTICIPÉS

Les électeurs et les électrices peuvent exercer leur droit de vote aux lieux ci-après:

A LA POLICE DES HABITANTS: rue de la Serre 23:
du mercredi 15 mai au vendredi 17 mai 1968, de 7 h. 30 à 18 h. (le vendredi jusqu'à 18 h. 30);

AU POSTE DE POLICE: place de l'Hôtel-de-Ville:
du mercredi 15 mai au vendredi 17 mai 1968, entre les heures de bureau indiquées ci-dessus. Le samedi matin 18 mai 1968 jusqu'à 6 h.

VOTES DES MALADES

Les malades et les infirmes qui désirent que leur vote soit recueilli à domicile doivent en faire la demande au bureau électoral de leur circonscription ou au bureau de la Police des habitants.

CARTES CIVIQUES

Pour les personnes qui auraient égaré leur carte civique, pour les cas spéciaux et les renseignements, le bureau de la Police des habitants, rue de la Serre 23, tél. 248 21, sera ouvert pendant toute la durée du scrutin, soit le samedi jusqu'à 19 h. et le dimanche de 9 à 13 h.

La Chaux-de-Fonds, le 8 mai 1968.

POLICE DES HABITANTS

SALLE DU MUSÉE - LE LOCLE Lundi 13 mai 1968, à 20 h.

Assemblée publique d'information

organisée par le Conseil communal

OBJET:

Différentes possibilités de voter

Exposé de M. Willy Pigeon, secrétaire communal

Cette invitation s'adresse à tous les électeurs et électrices.



Municipalité de SAINT-IMIER

Votations fédérale et cantonale des 17, 18 et 19 mai 1968

Les électeurs de la circonscription politique de Saint-Imier sont convoqués pour le vendredi 17, le samedi 18 et le dimanche 19 mai 1968, afin de se prononcer sur les objets suivants:

Votation fédérale

Loi fédérale sur l'imposition du tabac.

Votation cantonale

1. Constitution du canton de Berne (modification de l'article 13, alinéa 1).
2. Arrêté populaire concernant les travaux de construction et de transformation à la Préfecture d'Aarberg.

Les opérations de vote se feront à l'urne, au rez-de-chaussée de l'ancien collège secondaire, rue Agassiz, le **vendredi 17 mai, de 18 à 20 h., le samedi 18 mai, de 18 à 22 h., et le dimanche 19 mai, de 10 à 14 h.**

Un bureau de vote sera également ouvert à la gare CFF le **samedi 18 mai, de 11 à 14 h.**

Les bureaux de La Chaux-d'Abel et des Pontins fonctionneront le **dimanche 19 mai, de 10 à 12 h.**

Les militaires qui entrent en service avant le 17 mai peuvent voter au secrétariat municipal, pendant les heures de bureau, en présentant leur carte d'électeur et leur ordre de marche.

Bureau de vote du village:
Président: M. Roger Donzé, horloger.

Bureau de La Chaux-d'Abel:
Président: M. Marcel Sauser.

Bureau des Pontins:
Président: M. Robert Fallet.

Le registre des votants sera déposé au secrétariat municipal, à la disposition des électeurs qui voudraient le consulter, jusqu'au 16 mai 1968. Les ayants droit au vote qui, jusqu'à cette date, ne seraient pas en possession de leur carte d'électeur, peuvent la réclamer au secrétariat municipal, personnellement ou par écrit, jusqu'au 16 mai 1968, à 18 h. 15.

Saint-Imier, le 7 mai 1968.

CONSEIL MUNICIPAL



PIANO

A VENDRE, de toute confiance, beau piano brun, en bon état de marche, pour 350 fr. au comptant, à débarrasser au plus vite. Tél. (039) 275 68.

VÊTEMENTS

Réparations
Transfor-
mations
sur mesure

MATHIEU

DONZE

TAILLEUR
Jardiniers 15
Tél 039/2 98 33

LIVRES

d'occasion tous genres
Achat vente échange
anciens et modernes
— Librairie place du
Marché tél 2 35 72.

POUR LA FÊTE DES MÈRES

Magnifique choix
de plantes fleuries

Plantes vertes

COSTE fleurs

Côte 10 - LE LOCLE - Téléphone 537 36

N'achetez pas une tondeuse

à gazon sans nous demander une démonstration (sans engagement)

Tondeuse à moteur

Tondeuse à bras

Plusieurs modèles en magasin

OUTILLAGE DE JARDIN

Fausel

Quincaillerie

Francillon 19
SAINT-IMIER

Fêtez vos mamans...

Florival

ED. BERGER
Numa-Droz 189

vous offre un grand choix de

Plantes fleuries
Plantes vertes
Fleurs coupées fraîches

Prix raisonnables
On porte à domicile

Téléphone 2.52 22

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple-La Sentinelle

